

# Lou Tambourinaire



N° 204 – Décembre 2023

**Toute l'équipe municipale vous souhaite de bonnes fêtes!**



# Sommaire

<i>LE MOT DU MAIRE</i> .....	3
<i>INFORMATIONS PRATIQUES MAIRIE</i> .....	14
<i>NOS HABITANTS</i> .....	14
<i>NOËL</i> .....	15 et 16
<i>INFORMATIONS IMPORTANTE</i> .....	17 et 18
<i>AGENDA 30</i> .....	18 à 20
<i>INFORMATIONS DIVERSES</i> .....	<u>20 et 21</u>
<i>BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</i> .....	22 à 24
<i>LA VIE ASSOCIATIVE</i> .....	25 à 27
<i>CALENDRIER</i> .....	26
<i>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES</i> .....	32 et 33
<i>PERMANENCES DES ORGANISMES</i> .....	34
<i>Liste des commerçants, artisans et professions libérales</i> .....	35
<i>Mémento des numéros utiles et messes</i> .....	36

Rédaction : Alain LEGAL, Yolande FORMAGGIO, Coralie LOURENCO, Laure BOURDÉ, Michelle PENNEC-PEYRIE, Amélie MAILLET.

Tirages : Mairie de FAUX

Distribution : Les Élus



**PanneauPocket**

Suivez l'actualité et les alertes de **Faux** avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur [app.panneaupocket.fr](http://app.panneaupocket.fr)

Disponible gratuitement sur   

© PanneauPocket

# LE MOT DU MAIRE

Mesdames, Messieurs, chers administrés.

Dans un contexte national et international toujours tendu, « notre vivre ensemble » est essentiel.

En ce mois de décembre notre commune se prépare à vivre comme les années précédentes, des moments de solidarité, de mémoire et de festivités. Ces événements nous rappellent l'importance de notre communauté, l'histoire qui nous unit et la joie d'être ensemble.

Après octobre rose, avec une marche solidaire organisée par les associations créations loisirs, le temps des loisirs et le comité des fêtes, nous avons débuté, en effet ce mois -ci avec la cérémonie du 11 novembre où notre devoir de mémoire fut honoré par votre présence nombreuse. Ce mois fut marqué également par une marche en faveur du Téléthon, organisée par l'association création loisirs, événement annuel dédié à la lutte contre les maladies génétiques.

Je vous invite à participer activement aux différentes activités, festivités, organisées cette fin d'année. Le 10 décembre avec le Bal Trad organisé par l'association Tradi'Fauxlies, et le Marché de Noël le 17 décembre organisé par l'APE.

À ce titre je relève le rôle essentiel joué par les associations de la commune en matière de solidarité et de lien social.

La municipalité quant à elle, souhaite continuer comme les années précédentes à rester un lieu de partage et de convivialité en accompagnant le Père Noël. Et convie nos aînés à un petit goûter de Noël le 16 décembre, avec remise d'un cadeau comme l'an dernier, les enfants à l'arbre de Noël avec spectacle le 20 décembre, et enfin les salariés le 22 décembre.

Ce mois de décembre doit être ce que la commune a de meilleur à offrir : Solidarité, mémoire et joie de vivre. Et je vous encourage à participer à ces événements qui renforcent les liens de notre communauté.

A l'occasion de cet édit, je tiens à féliciter les membres de la coopérative scolaire et ceux de l'APE pour leurs projets retenus au Budget Participatif du département, permettant la création d'une aire de jeu et d'une ludothèque en faveur des enfants de notre école. Sur les trois projets retenus sur notre secteur géographique, deux concernent la commune de Faux.

Au titre de l'avancement de nos projets, l'année 2024 devrait être une année importante en matière de création d'équipements, j'aurai l'occasion lors de la présentation des vœux de faire un point détaillé sur nos différents projets et réalisations.

Je tiens à vous souhaiter de très bonnes fêtes de fin d'année, en ayant une pensée particulière pour tous ceux qui souffrent ou sont dans la difficulté. Prenez soin de vous et de vos proches. Soyons tous solidaires, démarche indispensable dans la conjoncture actuelle que nous subissons.

Très bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous.

 Le Maire,  
Alain Legal

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUILLET 2023

Le dix-neuf juillet deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

**Étaient présents** : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DEMBRI Kamel, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain,

**Absents représentés** : DORLEAC Bernadette, GACHET MORAND Claire, MAHIEU François

**Absents excusés** : AGUESSE Rachel, HUARD Anne, MALONE Clark

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

**Le compte-rendu du 28 Juin 2023 est validé par 12 voix**

Mr le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

6) demande exceptionnelle de rabais sur la location de la piste et du belvédère

**Le conseil valide par 12 voix**

### **Ordre du jour** :

1) Validation de la phase APD – fixation de la rémunération définitive de l'architecte pour les projets de constructions : d'une halle marchande et l'aménagement de ses abords ; d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie – Pâtisserie

2) Lancement du marché de travaux pour le projet de Construction d'une halle marchande, et l'aménagement de ses abords, et, Construction d'un bâtiment d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie – Pâtisserie

3) Convention mission « assistance et accompagnement à la rédaction des pièces administratives du marché le projet de Construction d'une halle marchande, et l'aménagement de ses abords, et, Construction d'un bâtiment d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie - Pâtisserie

4) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57,

5) Détermination des ratios 2023

6) Demande exceptionnelle de rabais sur la location de la piste et du belvédère

Questions diverses :

**1) Validation de la phase APD – fixation de la rémunération définitive de l'architecte pour les projets de constructions : d'une halle marchande et l'aménagement de ses abords ; d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie – Pâtisserie**

Mr le maire donne lecture de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre qui est à prendre pour valider les modifications suivantes :

- Modification du projet sanitaires publics en point de vente boulangerie – pâtisserie

Cette modification a été validée en conseil municipal le 18 Janvier 2023 sur la base d'un estimatif et non sur la validation de l'Avant-Projet Définitif.

Cette modification permettait de valider auprès de l'architecte le fait de réaliser ces trois opérations en tranche ferme et de lui confier l'ensemble de la mission.

*Opération n° 1 : une halle marchande et l'aménagement de ses abords ;*

*Opération n°2 : un local de stockage communal*

*Opération n°3 : un point de vente Boulangerie – Pâtisserie*

L'Article 9-3 b) du contrat de maîtrise d'œuvre indique :

Modifications dans la consistance du projet résultant de modifications du programme demandées par le maître d'ouvrage : dans ces conditions, leur incidence financière sur l'estimation prévisionnelle des travaux et sur le forfait de rémunération sera chiffrée et un nouvel engagement sera alors fixé par avenant.

- Fixation de la rémunération définitive

Le forfait de rémunération est rendu définitif dès que le coût prévisionnel définitif est établi lors des études de projet. (Article 4.4 du contrat de maîtrise d'œuvre).

La rémunération de l'architecte peut maintenant être fixée sur les derniers estimatifs tenant compte des modifications du projet sanitaires publics en point de vente boulangerie-pâtisserie et des modifications concernant le mur du fond de la halle, le carrelage du point de vente, le remplacement d'une partie du carrelage par du béton lavé...

Montant du dernier estimatif Halle :

299 750 € HT soit pour la mission de base (13% sur l'estimatif) 38 967,50 € HT

Montant du dernier estimatif local de stockage et local de vente :

233 200 € HT soit mission de base à 8.8% soit 20 521,60 € HT

**Le conseil valide la phase APD et valide l'avenant fixant la rémunération définitive de l'architecte par 12 voix.**

**2) Lancement du marché de travaux pour le projet de Construction d'une halle marchande, et l'aménagement de ses abords, et, Construction d'un bâtiment d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie – Pâtisserie**

Suite à la fixation de la rémunération définitive de l'architecte et à la validation de l'APD, la commune peut dorénavant lancer le marché de travaux.

Mr le maire propose de faire appel à l'Agence Technique Départementale pour permettre la réalisation des pièces administratives du marché.

M. le maire demande l'autorisation à engager la procédure de consultation de marché de travaux pour un coût prévisionnel des travaux :

- de 299 750.00 € HT pour la construction d'une halle marchande et aménagement de ses abords ;
- de 233 200.00 € HT pour la construction d'un local de stockage (80 200.00 € HT) et d'une pâtisserie avec espace de vente boulangerie-pâtisserie (153 000,00 € HT),

**Le conseil valide le lancement du marché et autorise M. le Maire à engager la procédure de consultation de marché de travaux et à réaliser les démarches nécessaires par 12 voix.**

**3) Convention mission « assistance et accompagnement à la rédaction des pièces administratives de marché le projet de Construction d'une halle marchande, et l'aménagement de ses abords, et, Construction d'un bâtiment d'un local de stockage communal et d'un point de vente Boulangerie - Pâtisserie**

Il est proposé de faire appel à l'ATD 24 pour le marché référencé ci-dessus.

L'ATD propose à ses adhérents de les assister et de les accompagner dans la rédaction des pièces administratives de leurs marchés :

- Projet de rédaction du règlement de la consultation,
- Projet de rédaction de l'acte d'engagement et de ses annexes éventuelles,
- Projet de rédaction du cahier des clauses administratives particulières et de ses annexes éventuelles

Pour cela une convention doit être prise.

**Le conseil autorise M. le maire à signer cette convention avec l'ATD par 12 voix.**

#### **4) Adoption de l'instruction budgétaire et comptable M57 :**

Les éclaircissements apportés sur l'article 4 restent flous. Le conseil souhaite que les amortissements restent gérés en conformité avec ce que nous faisons avant cette instruction. Cela semble le cas malgré une formulation alambiquée.

**Le conseil adopte l'instruction budgétaire et comptable M57 par 12 voix.**

#### **5) Détermination des ratios**

Il appartient à l'assemblée délibérante de fixer, **après avis du Comité technique paritaire**, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

#### **Pour l'année 2023 :**

Coralie Lourenço a obtenu son examen professionnel afin qu'elle puisse accéder à ce grade, il convient de déterminer les ratios pour pouvoir la nommer et créer l'emploi suite à l'avancement de grade.

Il est proposé ce qui suit :

Grade d'origine	Grade d'avancement	Ratio « promus – promouvables » (%)
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 <sup>e</sup> classe	100 %

**Le conseil valide la proposition auprès du CST du ratio « promus – promouvables » à 100% et la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2<sup>e</sup> classe à temps complet à raison de 35h hebdomadaires, à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2023 par 12 voix.**

#### **6) demande exceptionnelle de rabais sur la location de la piste et du belvédère**

La société Extrême-Sécurité souhaite louer la piste de Canguilhem pour ½ journée le 5 août. Mr le maire propose d'adapter le tarif pour cette demi-journée :

- De fixer le prix des salles du Belvédère de la manière suivante :

\* 40.00€ H.T pour la demi-journée soit 48.00€ TTC,

- De fixer le prix de mise à disposition de la piste de la manière suivante :

\* 250.00€ H.T pour la demi-journée soit 300.00€ TTC

**Le conseil valide les tarifs ci-dessus exceptionnellement pour la journée du 5 août 2023 par 12 voix.**

#### **INFORMATIONS DIVERSES**

- remise du label Notre Village : il aura lieu le 15 septembre à 18 heures salle du conseil.

- pôle bien être : les 8 personnes concernées préparent un « salon du bien-être » pour le 17 septembre. Mr le maire a proposé à ces personnes de créer une association pour porter le projet. La mairie ou le comité des fêtes pourrait porter cette journée si cette association n'est pas créée à temps.

**Fin du conseil : 21H50**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2023**

Le vingt septembre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

**Étaient présents** : BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DORLEAC Bernadette, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORGERON Jérôme, FORMAGGIO Yolande, GACHET MORAND Claire, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

**Absents représentés** : AGUESSE Rachel, DEMBRI Kamel,

**Absente excusée** : HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

## **Ordre du jour** :

- 1) Détermination des ratios après avis du CT (suite à la création de l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe relative à un avancement de grade)
- 2) Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), après avis de CST
- 3) Validation de la convention d'utilisation des locaux municipaux à passer avec les associations de la commune
- 4) Agenda 30 - Choix du logo,
- 5) Désignation d'un référent déontologie élu local
- 6) Délibération Fêtes et Cérémonies
- 7) Amortissement du budget annexe assainissement – durée tranchée drainante de la station et décision modificative
- 8) Soutien financier – subventions urgentes
- 9) Prise en charge des nids de frelon asiatique
- 10) Divers travaux à planifier

Questions diverses :

## **1) Détermination des ratios après avis du CT ( suite à la création de l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2ème classe relative à un avancement de grade)**

Suite au Comité Technique du centre de gestion du 8 septembre 2023 donnant un avis favorable de la proposition du conseil municipal du 19 juillet concernant la détermination des ratios, soit :

<b>GRADE D'ORIGINE</b>	<b>GRADE D'AVANCEMENT</b>	<b>RATIO « PROMUS / PROMOUVABLES » (%)</b>
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 2° classe	100 %

Ce taux de 100% permet de promouvoir tous les employés qui seraient en position d'être promus, ce que ne permet pas un taux de 50%.

**Le conseil valide le ratio de 100% par 14 voix.**

## **2) Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), après avis de CST**

Le Comité Technique du centre de gestion a validé les propositions faites par le conseil municipal.

Mr le maire précise qu'il s'agit de pérenniser les personnes employées et de revaloriser le travail effectué. Il indique que 2 communes de PSP ne trouvent pas de remplaçant aux secrétaires absentes, que la CCPSP détachera une personne pour remédier à la situation. Les tâches effectuées par les secrétaires de mairie continuent à se complexifier, en comptabilité en urbanisme et dans tous les domaines

**Le conseil valide la modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) par 14 voix.**

## **3) Validation de la convention d'utilisation des locaux municipaux à passer avec les associations de la commune**

Mr le maire propose de reporter cette décision pour permettre à la commission association de retravailler certains points de ces conventions et ainsi permettre leur signature à partir du 01 janvier 2024.

## **4) Agenda 30 - Choix du logo**

Dans le cadre de l'Agenda 30, il est présenté un logo pour la commune de FAUX, ce qui correspond à l'une des actions proposées par le comité de pilotage

Monsieur Emmanuel SZWED, qui a été infographiste, a réalisé le logo ci-dessous



Le vert symbolise la forêt, le jaune les céréales, et le bleu l'eau.

L'élément d'identité retenu étant le hêtre et sa feuille.

Monsieur Emmanuel SZWED, habitant de Faux et membre du comité de pilotage de l'agenda 30 a cédé gracieusement l'ensemble des droits d'exploitation de ce visuel à la Mairie de FAUX. Le conseil municipal dans son ensemble donne un avis favorable à ce logo avec comme remarque qu'un arbre aurait pu remplacer la feuille.

Mr le maire fait un retour sur la cérémonie de remise du label notre village, au cours de laquelle Mr le Sous Préfet Jean-Charles JOBART et Mme Sylvie CHEVALIER conseillère départementale ont fait part de leur soutien à la démarche de changement de nom de la commune.

Ce nouveau nom apparaît dans le logo proposé.

Il fait part aussi de la pose future, dès que le changement de nom sera validé, de panneaux de nom de la commune en occitan par le conseil départemental, en plus des panneaux en français.

Le conseil souhaite connaître la traduction en occitan de Faux-en-Périgord. Demande sera faite auprès de Mme Morizot, en charge de ce dossier au CD24.

Le conseil valide le logo proposé et remercie Mr SZWED par 14 voix.

## **5) Désignation d'un référent déontologie élu local**

M. le maire rappelle que la loi dite 3DS du 21 février 2022 et un de ses décrets d'application paru au Journal officiel du 7 décembre 2022 prévoit que chaque élu local doit être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis 2015 à l'article L. 111-1- I du code général des collectivités territoriales.

Le CDG 24, en partenariat avec l'UDM 24, a désigné un référent déontologue pour les élus locaux qui siègent au CDG et propose aux collectivités de désigner le même référent déontologue, par délibérations concordantes.

Il s'agit de M. Alain PARIENTE Maître de conférences en droit public à l'université de BORDEAUX.

De plus, le Centre de Gestion de la Dordogne a décidé de prendre en charge jusqu'au 31 décembre 2023 le coût de la prestation du référent déontologue des élus pour les collectivités et établissements publics de la Dordogne qui désigneraient, par délibérations concordantes, le même référent déontologue que le CDG 24.

Le conseil s'interroge sur l'utilité et les risques liés à la mise en place de ce référent. Quelle durée pour la convention et démarrage au 1 juin déjà passé.

Mr le maire indique un coût de consultation de 80€ par dossier plus les frais de déplacements si nécessaire.

En cas de non renouvellement de la prise en charge financière par le Centre de Gestion le conseil demande que la participation d'une commune soit liée au nombre de dossiers traités pour cette commune.

Des questionnements se font sur les risques de délations et d'utilisation de la procédure à des fins politiques, risques qui sont contenus par le choix du référent et ses obligations de réserve.

**Le conseil valide la proposition du Centre de Gestion et de l'UDM et choisit Mr PARIENTE comme référent déontologue par 13 voix et 1 abstention.**

### **6) Délibération Fêtes et Cérémonies**

Suite à des échanges avec des services ordonnateurs, Monsieur le Trésorier demande la prise d'une délibération concernant les dépenses qui sont imputables à l'article 6232 Fêtes et Cérémonies.

Le décret établissant la liste des justificatifs des pièces de dépenses est imprécis sur les pièces à présenter pour ce type de dépenses.

Cependant la jurisprudence et les arrêts des Chambres Régionales des Comptes engageant la Responsabilité du comptable, (comme vous le lirez dans l'extrait du Budget des Communes et des EPCI ci-joint) nécessitent qu'une délibération fixe les principales caractéristiques des dépenses visées et donnant lieu à mandatement suivant les limites établies par cette décision.

Mr le maire fait lecture de la liste des dépenses devant apparaître au compte 6232 Fêtes et Cérémonies et de la liste des dépenses devant être imputées au compte 6257 Frais de Réception

**Le conseil valide les listes présentées pour les comptes 6232 et 6257 par 14 voix**

### **7) Amortissement du budget annexe assainissement – durée tranchée drainante de la station et décision modificative**

Les travaux des tranchées drainantes réalisés en 2022 doivent être amortis en 2023.

Il faut valider une durée d'amortissement, il est proposé de la fixer à 5 ans.

Une décision modificative est à prendre pour réaliser les amortissements 2023.

21301-Faux <u>asst</u> – 2023					
<u>DM1</u>					
	Dépenses			Recettes	
<b>Fonctionnement</b>	68111-042	+	1 160,00		
	ligne 023		-1 160,00		
<b>total section <u>fct</u></b>					<b>,00</b>
<b>Investissement</b>				ligne 021	-1 160,00
				28158-040	+ 1 160,00
<b>total section <u>invst</u></b>					<b>,00</b>

**Le conseil valide la durée d'amortissement (5 ans) pour les tranchées et la décision modificative par 14 voix.**

## **8) Soutien financier – subventions urgentes**

Suite au tremblement de terre au MAROC et aux inondations en LIBYE l'Union Des Maires propose de récolter des fonds pour aider à la reconstruction des communes marocaines et libyennes. Des demandes existent aussi par l'intermédiaire de la préfecture ou pour les pompiers humanitaires.

Le conseil propose 200€ pour les communes marocaines et 200€ pour les communes libyennes.

Demande est faite pour un retour sur comment a été utilisé l'argent.

Mr le maire indique que les fonds transiteront par le Fond d'Action des Affaires Étrangères vers des ONG françaises et internationales présentes sur place pour un apport d'équipements et de vivres.

Les Resto du Cœur bergeracois sont en difficulté au vu de l'augmentation des besoins et de la baisse des dons. L'Association des Maires de France propose aux communes de participer au soutien des restos.

**Le conseil municipal valide les subventions de 200 € au Maroc et 200 € a la Libye par 13 voix et 1 abstention.**

Pour les restos nous devons vérifier si une subvention n'a pas déjà été donnée en 2023

## **9) Prise en charge des nids de frelons asiatiques**

Il nous faut confirmer la prise en charge par la commune de la destruction par une entreprise des nids de frelons asiatiques. Le coût actuel est de l'ordre de 90€

**Le conseil municipal valide la prise en charge de la destruction des nids de frelons asiatiques par 14 voix**

## **10) Divers travaux à planifier**

Divers travaux nécessaires sont évoqués : tuiles à l'ancienne mairie, haricot défoncé au carrefour Beaumont Issigeac, croix à la Cabane, fossés busés route de Lajasse... ils seront repris, complétés et priorisés lors d'une réunion de la commission travaux.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

- animation Multisports : cette action sera renouvelée le 27 octobre sans prise en charge par la commune (limitée à 1 fois par an).

- enquête publique : avis très favorable au projet AKUO-MAIF des Montets/Bois de Pichot. L'enquête publique ARKOLIA pour un autre projet aura lieu avant la fin de l'année.

- conduite de gaz : GRDF va créer une conduite de gaz de la Micalie à Bergerac afin de récupérer la production de plusieurs méthaniseurs, existants ou à construire. Une rencontre avec GRDF est prévue pour envisager une desserte locale.

- journée bien être : Mr le maire fait un point sur cette journée réussie. A renouveler !

- Bergerac Audacieux : proposition de reportage sur la commune dans ce nouveau média. A voir.

- budget participatif : Mme GACHET MORAND présente les projets Aire de jeux pour l'école par la Coopérative Scolaire et Création d'une Ludothèque par l'APE.

- catastrophes naturelles : Mr le maire fait part que 2 décrets ont été pris. Aucun ne mentionne Faux.

**Fin du conseil : 23H00**

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 OCTOBRE 2023**

Le vingt-cinq octobre deux mille vingt-trois, à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain LEGAL, Maire, dans la salle du Conseil de la Mairie.

**Étaient présents** : AGUESSE Rachel, BERNARD Christophe, BOILLIN Françoise, DELPECH Jean-Michel, DUMON Patrick, FONTAYNE Anne-Marie, FORMAGGIO Yolande, LEGAL Alain, MAHIEU François, MALONE Clark

**Absents représentés** : DORLEAC Bernadette, FORGERON Jérôme, GACHET MORAND Claire,

**Absents excusés** : DEMBRI Kamel, HUARD Anne

M. DUMON Patrick a été élu secrétaire de séance.

**Les comptes rendus du 19 juillet et du 20 septembre 2023 sont validés à l'unanimité.**

Mr le maire demande un ajout à l'ordre du jour : autorisation de changement du photocopieur. Il est accepté à l'unanimité.

## **Ordre du jour** :

- 1) Convention d'adhésion au plan départemental de lecture publique 2023-2028
- 2) RPQS du SMAEP COTEAUX POURPRES 2022
- 3) Motion de soutien au nouveau projet de BEYNAC
- 4) Changement du photocopieur,

Questions diverses :

### **1) Convention d'adhésion au plan départemental de lecture publique 2023-2028**

Mr le maire rappelle que la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord est une direction du Conseil Départemental de la Dordogne qui a pour mission le développement de la lecture publique et des moyens d'information et de communication par le biais de l'aide à la création et à l'organisation de bibliothèques dans les communes et les communautés de communes rassemblées au sein d'un réseau départemental de lecture publique.

Le Département de la Dordogne a donc à cœur de soutenir et de développer les bibliothèques sur l'ensemble de son territoire dans un souci d'équilibre entre milieu urbain et milieu rural, sans pour autant exercer de tutelle sur les communes ou les communautés de communes directement en charge du fonctionnement des bibliothèques (articles L.310-1 à L.310-6 du Code du Patrimoine modifiés par l'ordonnance n°2017-650 d 27 avril 2017).

C'est pourquoi, le Conseil départemental a adopté, par la délibération n° 22-225 en date du 17/11/2022, le nouveau plan départemental de la lecture publique 2023-2028 (PDLP) qui définit les grands principes de son action en faveur de la lecture publique.

Une rencontre avec les représentants de la Bibliothèque départementale Dordogne-Périgord à permis de constater le respect des critères demandés pour ce conventionnement : surface du bâtiment, horaires d'ouverture, présence active des bénévoles, budget alloué par la commune, ligne téléphonique dédiée.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de partenariat entre le Département (via la BDDP) et la Commune de FAUX.

3 annexes sont évoquées en liaison avec cette convention : charte du bibliothécaire, charte documentaire et règlement de prêt.

Mr le maire souhaite que l'informatisation de la bibliothèque soit envisagée pour 2024.

**Le conseil municipal autorise la signature de cette convention par 13 voix**

## **2) RPQS du SMAEP COTEAUX POURPRES 2022**

Mr DUMON représentant de la commune auprès de ce syndicat présente les points principaux de ce document.

Celui-ci est consultable en mairie.

## **3) Motion de soutien au nouveau projet de BEYNAC**

Mr le maire donne lecture de cette motion.

Vu l'existence, sur le territoire dénommé « Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne » (Sarlat-Domme-Saint Cyprien), d'un patrimoine historique et naturel unique, qui en fait l'un des plus beaux sites de France au cœur de la réserve mondiale de biosphère du bassin de la Dordogne,

Vu les besoins exprimés de façon constante par la population et les visiteurs, cyclotouristes, piétons, automobilistes, entreprises de transports, faisant état du danger à se déplacer dans ce secteur,

Vu les risques qui pèsent de façon prégnante sur ce territoire en termes de sécurité routière et de pollutions de tous ordres (gaz d'échappement, nuisances sonores et visuelles...),

Vu la nécessité qui s'impose, à tous les niveaux décisionnels, de répondre à l'urgence climatique et de préserver la biodiversité,

Vu la nécessité de proposer des nouveaux modes de déplacement « doux » permettant d'accéder à des sites touristiques extrêmement fréquentés,

Vu l'attachement des élus de la République à la bonne gestion de l'argent public, à fortiori dans le contexte économique et financier difficile auquel doivent aujourd'hui faire face les collectivités et les citoyens,

### **Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

- **CONSIDÈRE** que le nouveau projet d'aménagement global de la Vallée de la Dordogne, déposé par le Conseil départemental auprès de Monsieur le Préfet de Dordogne, répond à ces différents objectifs en :

- créant une voie verte en site propre qui permettra de réaliser la continuité de la voie verte V91, permettant de relier, à terme, Souillac à la Gironde, traversant ainsi, en Dordogne, les territoires des communautés de communes de Pays de Fénélon, Sarlat Périgord Noir, Vallée de la Dordogne Forêt Bessède, Bastides Dordogne Périgord, Montaigne Montravel et Gurson et de la Communauté d'Agglomération Bergeracoise.
- rouvrant la gare de Castelnaud-Fayrac, aménagée en halte nature multimodale,
- mettant en place des navettes électriques qui desserviront l'ensemble des sites touristiques du territoire concerné,
- mettant en œuvre des mesures concrètes en faveur de la biodiversité : plantations de 27000 arbres et arbustes, restauration des couasnes du Pech et de Fayrac pour favoriser la reproduction des poissons, aménagement de gîtes à chauves-souris,
- interdisant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes entre Castelnaud et Fayrac et dans le bourg de Beynac,
- supprimant tout risque de croisement de deux véhicules à fort gabarit dans la traversée de Beynac,

- **ESTIME** que ces aménagements en faveur des mobilités d'avenir doivent être systématiquement encouragés et qu'ils ne peuvent, dans ce cas précis, être réalisés qu'à travers la réutilisation des ouvrages précédemment construits à l'occasion des travaux effectués en 2018,

- **CONSIDÈRE** que leur réalisation permettra d'éviter un inacceptable gaspillage d'argent public,

- **APPORTE**, dans le cadre de la concertation en cours, son plein soutien à ce nouveau projet, qui répond pleinement aux besoins de la population et du territoire et qui, à l'instar d'autres projets actuellement à l'étude, doit permettre au monde rural de bénéficier d'infrastructures modernes et bénéfiques à l'amélioration du cadre de vie des Périgourdiens.

**Le conseil municipal valide cette motion par 9 voix pour 2 contre et 2 abstentions.**

#### **4) Changement du photocopieur**

La Société P2S Création a fait une offre pour le renouvellement du photocopieur (sans augmentation de tarif) permettant d'obtenir un photocopieur plus performant et plus récent.

Monsieur le Maire propose de changer le photocopieur Triumph Adler 4007 Ci pour un 4008 Ci

Location : 155 € HT par mois pendant 5 ans

Contrat d'entretien : coût copie « noir » 0.0032 € et coût copie « couleur » 0.032 €

Forfait mensuel de 5 HT pour recyclage toners et prise à distance du copieur à travers un logiciel spécifique TAFM

Monsieur le Maire précise que pour ce renouvellement par anticipation les loyers restants seront pris en charge par la Société P2S Création. Le photocopieur actuel sera repris par la société P2S.

Une solution reste à trouver pour les 2 anciens photocopieurs laissés par les précédents fournisseurs.

**Le conseil municipal autorise M. le Maire, à signer le contrat de location avec la Société P2S Création pour le renouvellement du photocopieur par 13 voix**

#### INFORMATIONS DIVERSES

- délégation du grand Bergeracois: cette délégation est à la recherche d'administrateurs pour son collège privé (pas d'élus) .
- CoopActions : mardi 31/10 réunion à Prignonieux sur l'autoconsommation collective de l'énergie produite localement.
- changement de nom de la commune : les services du département ont communiqué la traduction du futur nom en occitan, pour répondre à une demande des élus : FAUS DE PERIGÒRD



Le département prendra à sa charge les panneaux en occitan, prévus sur les entrées principales du village.

Mr le maire retrace les péripéties apparues sur les réseaux sociaux concernant ce changement de nom. Une communication officielle sera faite quand ce changement sera devenu effectif. Le département a validé notre demande qui poursuit son chemin...

**Fin du conseil : 22H00**

## INFORMATIONS PRATIQUES concernant la Mairie

	Lundi	Mercredi	Vendredi	Samedi
MAIRIE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	9h30 – 12h00 14h00 – 17h30	
BIBLIOTHEQUE	16h30 – 18h00	16h00 – 18h00		10h00 – 12h00
AGENCE POSTALE	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	9h30 – 12h00 14h00 – 17h00	

LE PORT DU MASQUE N'EST PLUS OBLIGATOIRE CEPENDANT LES GESTES BARRIERES CONTINUENT DE S'APPLIQUER DES L'ENTRÉE DANS L'ENCEINTE DES LOCAUX

### ASSISTANTE SOCIALE

Stéphanie DARCQ tient une permanence à la Mairie de FAUX le jeudi matin sans rendez vous  
Vous pouvez la contacter au 05.53.02.06.13 (centre médico-social de Sigoulès-et-Flaugeac).



### NOS HABITANTS



**Cédric LAGENEBRE à la Robertie.**

**DOUCHIN Jean-Baptiste, Margaux et leur fils Emilio,  
à Lajasse.**



AVIS DE DÉCÈS

Jean-Michel PAUCHET décédé le 6 octobre  
à Périgueux

*Toutes nos condoléances*

### Pour les nouveaux résidents

N'hésitez pas à venir vous faire connaître à la MAIRIE où nous vous remettons des documents vous facilitant l'intégration dans notre village (livret d'accueil, différents services au sein du village, associations, etc,...)

# Noël



## Les Enfants



*Pour les enfants sages, très sages de Faux !*

## Arbre de Noël

**le 20 Décembre**  
à la salle des fêtes

Accueil à 16h  
Goûter à 16h30  
Spectacle à 17h15  
Et pour finir .... Invité Surprise



## SPECTACLE :

*Pour ceux qui ne pourront pas venir, nous déposerons un petit paquet à venir récupérer à la mairie !*



Faux

Le Big Brol  
présente

## Miss Mary Christmas

recherche Père Noël



avec Gaëlle Marie  
et la voix de Vincent Grass

Mise en scène  
Vicky Haut





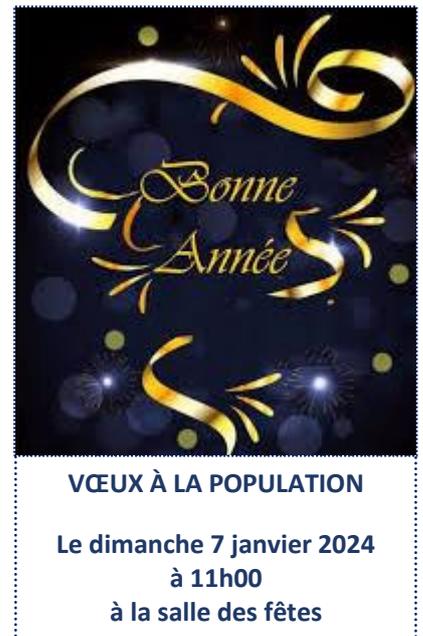
## Les aînés



*Pour ceux qui ne pourront être présents, les colis gourmands seront distribués !*

## Les Salariés

## Vœux



# INFORMATION IMPORTANTE

## ARBRES



En raison des intempéries, la commune a subi plusieurs chutes d'arbres, particulièrement sur des voies communales.

Afin de prévenir d'autres chutes et d'éventuels accidents, nous vous demandons de vérifier la bonne santé des arbres sur vos propriétés.

Si vous possédez des bois, pensez à leur bon entretien notamment s'ils sont en bordure de route.

**A noter :** « un arbre est, en droit, une propriété immobilière. Son propriétaire en est responsable, comme tout élément de son patrimoine immobilier. En cas de tempête, les dégâts causés par un arbre sont de même nature que ceux occasionnés par une cheminée, un élément de toiture ou un mur. » (extrait de la vie communale)

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF – Rappel de bonnes pratiques

### NE JETEZ PAS dans vos toilettes :

- gants,
- lingettes désinfectantes ou bébé,
- protections hygiéniques,
- masques,
- et tout autre objet qui n'a rien à y faire.

Ces déchets ne sont ni traités, ni éliminés par la station d'épuration si vous êtes raccordé au système collectif, ou par votre installation d'assainissement individuel. Ils obstruent les canalisations, aussi bien celles qui sont chez vous, que celles sur le domaine public.

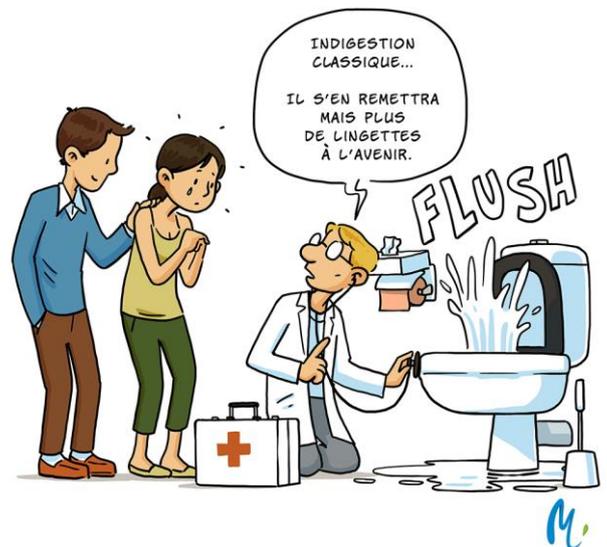
Ils exposent au risque les agents qui entretiennent la station d'épuration.

Tous ces objets souillés doivent être jetés dans vos poubelles noires.

Si certaines lingettes sont indiquées comme « biodégradables » ou « désintégrant dans l'eau », elles mettent en fait du temps à se désintégrer.

Idem pour les rouleaux de papier toilette en carton, vous avez plusieurs options :

- vous pouvez les jeter au jaune,
- les mettre dans votre composteur (= apport brun, sec),
- faire un atelier créatif en fabriquant des Pères Noël...



## CONSERVATION DES DOCUMENTS

Le saviez-vous ? les documents ont des durées de conservation.

Quelques exemples :

- Contrat d'assurance : la durée de contrat + 2 ans
- Factures achat, réparation, cession de véhicule : durée de conservation du véhicule
- Diplôme, livret de famille, convention Pacs, jugements : permanente



## TRAVAUX DÉPOSE DE LA LIGNE HAUTE TENSION 63KV

Du 7 au 13 décembre, des travaux de dépose de la ligne haute tension 63 kv « Martiloque – Tuillières » auront lieu.

Le 7 décembre, les travaux seront sur la route de Souloyre et route de Verdon.

Le 13 décembre, les travaux seront route de Lajasse, route de Bergerac, route de la Robertie et Impasse du bois de Pichot.

Les routes seront fermées et déviées le temps de tirer les câbles tombés au sol (quelques minutes).

La dépose des pylônes se fera courant janvier 2024.

## AGENDA 30



LES  
—  
ECO-GESTES  
—

### DES PETITS GESTES POUR NOTRE PLANÈTE !

« La sagesse de la terre est une complicité totale entre l'homme et son environnement. »

## Le geste écolo du Mois :

### PETITS GESTES POUR LA PLANÈTE !!!



## AGENDA 30 : JANVIER 2024 – TOUS AU COMPOST ! FAIRE UNE FORCE D'UNE OBLIGATION

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024 le tri des biodéchets à la source sera obligatoire (Loi AGECC – Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire).

Tous les ménages devront pouvoir trier leurs déchets biodégradables et les séparer du reste de la poubelle différenciée.

Qu'est ce que les biodéchets ?

ADEME  
Agence de l'Environnement  
et de la Pêche et de l'Énergie

Nouvelle-Aquitaine

**Définition réglementaire**  
« Déchets biodégradables de jardin ou de parc, déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires. »

**Restes de préparation de repas, Restes de repas non consommés Déchets alimentaires périmés non emballés**



**Déchets de jardin :**  
tontes de gazon, feuilles mortes, herbes coupées, taille des haies, ...



**Produits alimentaires emballés périmés**



**Huiles alimentaires usagées**



3

L'important dans cette obligation est avant tout de **VALORISER** les déchets alimentaires soit via un composteur individuel, soit via un composteur partagé et/ou collectif.

La commune de Faux, en partenariat avec le SMD3, a anticipé cette échéance en proposant des animations Compostage, la dernière en date : Avril 2023. En outre, un composteur collectif va être implanté à proximité de l'École de Faux.

En effet, les restes des repas de la cantine seront compostés.

Dans les semaines à venir, nous proposerons à ceux qui le souhaiteront, d'apporter leurs biodéchets pour enrichi les apports.

### **COMPOST POUR TOUS !**

**En INDIVIDUEL...**



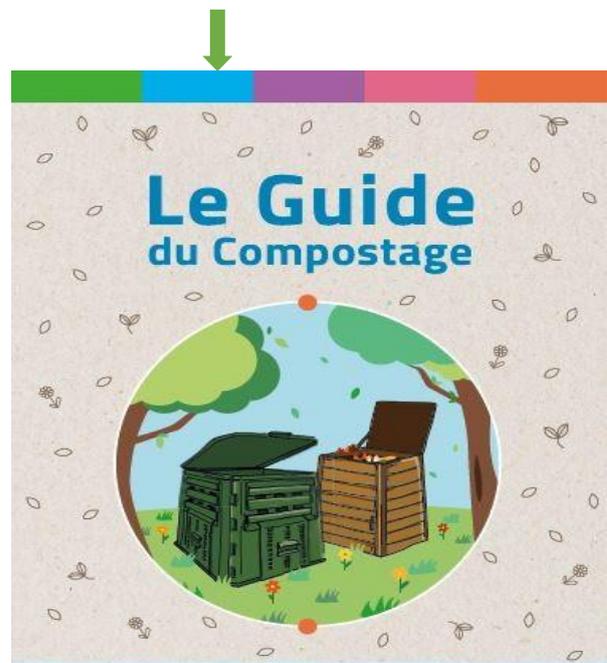
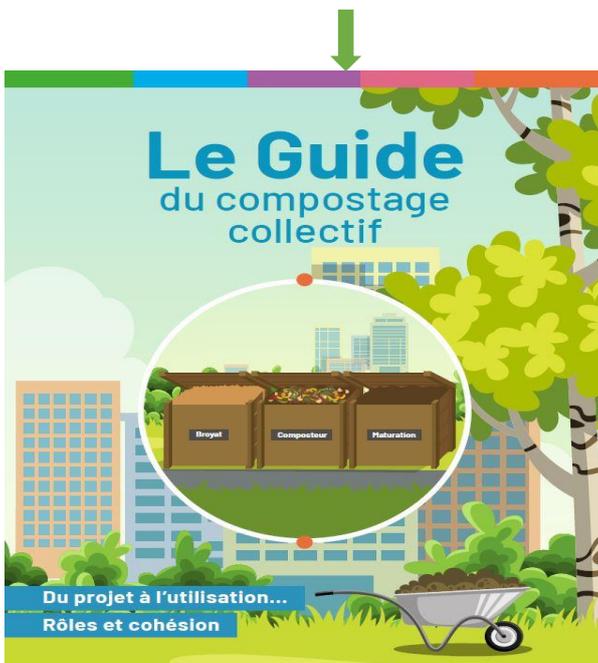
**...ou en COLLECTIF**



***Celui-ci sera un nouveau service communal !***

Les agents techniques seront préalablement formés aux techniques du compostage collectif. Des consignes quant à vos apports vous seront apportés dans les semaines qui viennent.

Vous pouvez vous procurer d'ores et déjà les guides existants auprès du SMD3



Le SMD3 propose la vente de composteur individuel (300 ou 600 litres) :

[services.usagers@smd3.fr](mailto:services.usagers@smd3.fr) - 09 71 00 84 24

## INFORMATIONS DIVERSES

### DÉJECTIONS CANINES



Nous avons posé des **distributeurs de sacs à déjections canines** dans notre commune.

Vous les trouverez à 3 endroits :

- Place de l'Octroi (place rouge),
- Au Chemin Blanc,
- Place du Foirail.



MERCI DE LES UTILISER AFIN DE GARDER NOTRE VILLAGE PROPRE !

## BUDGET PARTICIPATIF : MERCI !

Merci à tous !

Vos votes ont permis aux projets de l'école et de l'APE d'être retenus pour le Budget Participatif. L'école va pouvoir accueillir une aire de jeux, et l'APE, mettre en place une ludothèque.



## RAPPEL : BRÛLAGE DES DÉCHETS VERTS



Le brûlage des déchets verts est autorisé sur déclaration du 1<sup>er</sup> octobre 2023 jusqu'au 29 février 2024

Le dépôt de déchets verts en déchèterie durant cette période reste possible ! Prenez garde à l'endroit que vous choisissez pour brûler vos déchets verts : éloignez-vous des bois, des lignes électriques, évitez la proximité de déchets ménagers et encombrants, ayez à proximité du matériel permettant d'éviter des dégâts (tuyaux, réserve d'eau, extincteur...). **Tout brûlage d'autres types de déchets à l'air libre est formellement interdit toute l'année.**

### Rappel aux professionnels des espaces verts/paysagisme : interdiction

#### ENGAGEMENTS DU DECLARANT

Le déclarant s'engage à respecter les dispositions figurant à l'article 3 de l'arrêté préfectoral pour la prévention de la pollution de l'air et des incendies de forêt :

- Seuls les propriétaires des terrains (particuliers, exploitants agricoles, propriétaires forestiers...) et leurs ayant-droit dûment mandatés (locataires, fermiers...) sont autorisés à pratiquer les brûlages de déchets verts. Les collectivités et les entreprises d'espaces verts et paysagistes sont tenues d'éliminer leurs déchets verts par des solutions alternatives au brûlage. Le brûlage leur est interdit.

*Extrait de l'imprimé de déclaration de brûlage de déchets verts.  
Réf. : arrêté préfectoral n° 24-2017-04-05-001*

Valable toute l'année :

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30  
Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,  
Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00 uniquement



## BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



### HORAIRES D'OUVERTURE

	Matin	Après-midi
Lundi		16h30 à 18h00
Mercredi		16 h à 18 h
Samedi	10 h à 12 h	

### Deux manifestations à venir à la bibliothèque...



« *Bientôt les fêtes de Noël....*

*L'imagination au pouvoir... Féerie – magie de Noël » !!*



*L'équipe de la Bibliothèque vous propose pour les petits et les grands.*

Un atelier d'écriture !!! Que vous dire pour vous motiver et passer la porte de la bibliothèque !!! c'est un moment d'échanges, de partage... de rires aussi !!!

Écrire pour soi ou pour le donner à lire aux autres est un moment de plaisir ... Si si croyez-moi ... !

Laissez-vous tenter. Vous ne le regretterez pas...

Nous invitons les petits et les grands à venir partager ce moment.

N'hésitez pas à vous inscrire : par téléphone 05.53.24.32.40. ou par mail [bibliothèquefaux24@gmail.com](mailto:bibliothèquefaux24@gmail.com)

**ATELIER d'écriture créative**  
**Mercredi 13 décembre**  
**15h-16h30 à la bibliothèque**

Pour tout renseignement : contact Michelle PENNEC PEYRIE – 05.53.24.32.40 ou par mail

[bibliothèquefaux24@gmail.com](mailto:bibliothèquefaux24@gmail.com)



## À vos Agendas !!!

L'édition 2024 de la nuit de la Lecture aura pour thème « Le Corps »,  
et aura lieu

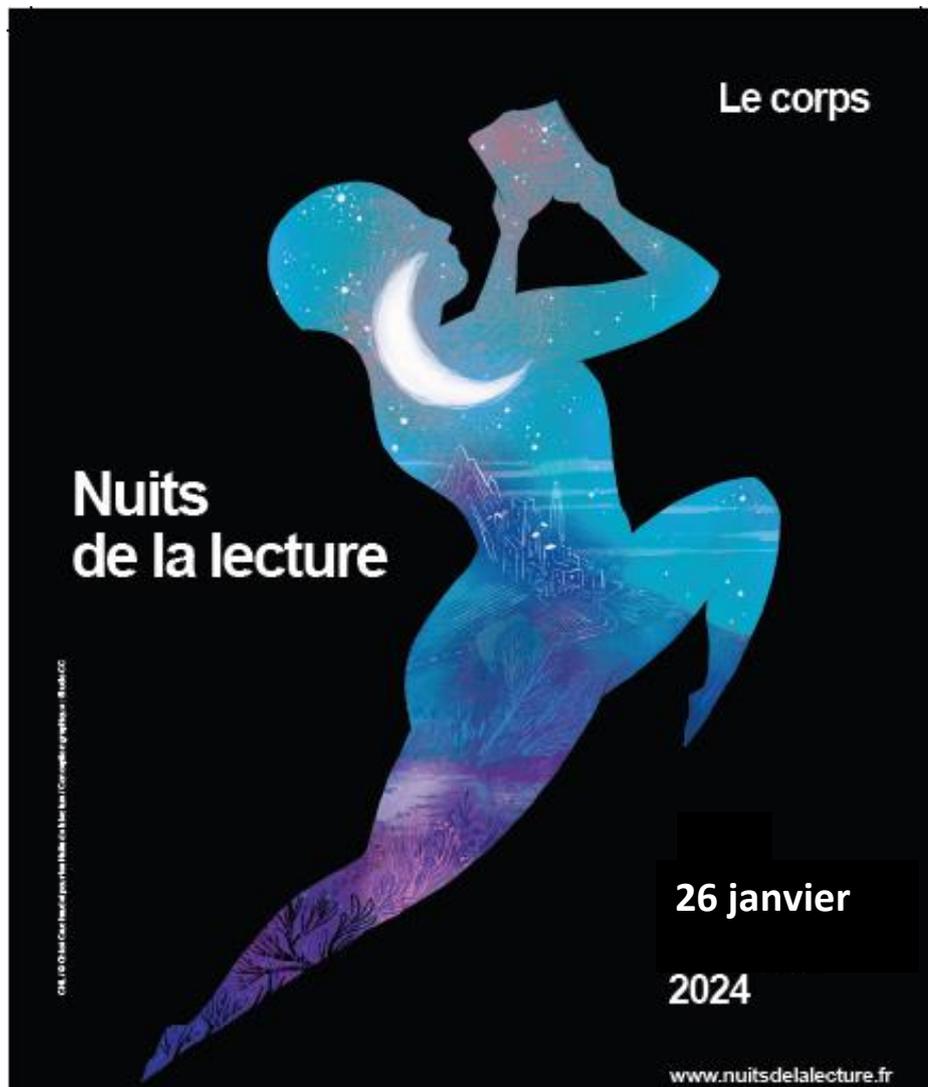
**VENDREDI 26 JANVIER à 18h00**

à  
**La Mairie**



- Les enfants de l'école de Faux comme les années précédentes nous présenterons des lectures
- Paulette et Bernadette bien connues de nos lecteurs nous réservent une nouvelle surprise !!!
- Le programme pourra être étoffé par des lectures des membres du Club de Lecture

Pour clore cette soirée, la Municipalité vous invite à partager "la galette" à l'issue de ces lectures



# LA VIE ASSOCIATIVE

## Liste des contacts des associations de la commune

- \* A.A.M. : Mme DUBUC Véronique 05.53.24.54.71
- \* ABT : M. CHABROT Laurent 05.53.58.87.81
- \* AMICALE des PROPRIÉTAIRES et CHASSEURS : Mr DÉSIGNÈRE Christian 05.53.24.33.07
- \* AU CŒUR DE FAUX : M AMMETER Raymond 06.72.84.20.77
- \* ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (APE) : Mme PISSOT Candice
- \* A VOS SAVONS : M. HELLRIGEL Philippe 06.95.07.64.09
- \* LES BOULISTES DE FAUX : M. MAHIEU François 05.47.77.26.70 – 06.12.85.63.09
- \* 2CV EN FAUX 'LIES : M. MARCOMINI Éric 05.53.24.29.09
- \* COMÉDIES COCASSES : M. MONTEIL Lionnel 06.07.26.56.66
- \* COMITÉ DES FÊTES : Mme PIGEARD Betty 05.53.61.68.01
- \* COOPÉRATIVE SCOLAIRE : Mme GACHET Claire
- \* CRÉATION ET LOISIRS : Mme DUMON Juliette : 07.61.00.77.26
- \* CYCLO CLUB FAUX FURIEUX : M. ROMERO Emmanuel 05.53.61.08.23
- \* FOOTBALL CLUB DE FAUX : M. PEYTOU Romain 06.23.75.77.27
- \* L'ÉTRIER DES BASTIDES : Mme MACHOT Marie-Ange : 06.10.16.53.60
- \* LE TEMPS DES LOISIRS (Génération en mouvement) : Mme DORLÉAC Bernadette 05.53.24.31.60
- \* TRADI'FAULIES (Bal Trad) : Mme DELRIEU Dominique – 06.84.66.87.77

## NOUVELLE ASSOCIATION « AU CŒUR DE FAUX »

L'association vous convie chaque mois, dès janvier 2024, à des rencontres autour de différentes thématiques destinées à nourrir son bien-être au quotidien. « Au cœur de Faux » regroupe différents professionnels qui exercent dans les pratiques de santé non conventionnelle.

Les rencontres mensuelles sont ouvertes à toutes et tous, l'entrée et la participation sont libres. Elles proposent mini-conférences et ateliers pour expérimenter différentes pratiques au cours desquelles vous serez accompagnés par les professionnels présents. Ces rencontres se déroulent un lundi par mois, de 20h à 22h30 à la salle de fêtes. Les conférences sont ouvertes à tous, les ateliers sont sur inscription.

### [Voici la programmation du premier cycle de janvier à mars intitulé : Rendez-vous avec nos émotions](#)

#### **Lundi 15 janvier – 20h-22h30 : Reconnaître et accueillir ses émotions**

Avec : Albane LOUIS, *conteuse* : Temps contés

Virginie SERRIÈRE, *praticienne narrative* : mini-conférence « Les émotions, c'est la vie ! »

Anne LE CHEVALIER : *Praticienne en créativité plastique* : atelier « Emotions et créativité »

*Inscriptions aux ateliers : 06.23.13.58.92*

#### **Lundi 12 Février – 20h-22h30 : Apprivoiser ses émotions**

Avec : Annie AMMETER : *praticienne en soins énergétiques* : atelier « Respiration et méditation »

Valérie ANSART : *biokinergiste* : atelier « La cohérence cardiaque »

Philippe HOGEDÉZ : *photographe portraitiste* : atelier « Portrait »

*Inscriptions aux ateliers : 06.79.63.91.90*

#### **Lundi 11 mars – 20h-22h30 : Vivre au quotidien avec ses émotions**

Avec : Raymond AMMETER : *lithothérapeute* : atelier « Les pierres et les émotions »

Jacques DUCK : *psychoacousticien* : atelier « Les sons binauraux »

Manon CHARLES : *coach d'éveil et de mieux-être* : « La roue des émotions »

*Inscriptions aux ateliers : 06.72.84.20.77*

**Prochaines dates : Lundi 18 avril ; lundi 13 mai et lundi 10 juin 2024**

**Thématique : Nourrir la confiance en soi**

## NOUVELLE ASSOCIATION « TRADI'FAUXLIES »

L'association Tradi'Fauxlies a pour but la promotion de la musique et de la danse principalement traditionnelle, elle peut aussi s'associer à tout évènement musical.

Cette association qui organisera des bals à Faux, est composée de musiciens issus de milieux musicaux différents et se sont retrouvés pour jouer de la musique traditionnelle avec des scottishes, bourrées, rondeaux, cercles, valse, polkas, mazurkas, danses de Bretagne, des Flandres et d'ailleurs, et s'efforcera de vous faire passer un moment convivial.

Que vous soyez seul(e) ou accompagné(e), vous pourrez être guidé dans l'apprentissage de ces danses, il y aura toujours quelqu'un pour vous entraîner sur la piste de danse.

Tradi'Fauxlies pourra organiser des concerts, des manifestations diverses et des ateliers ou stages d'une heure avant un bal pour apprendre à danser (les danses apprises au stage seront jouées pour le bal).

Nous vous attendons avec grand plaisir !

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES MANIFESTATIONS

<u>DATES</u>	<u>MANIFESTATIONS</u>	<u>ASSOCIATIONS</u>
10 Décembre	- Bal Trad	Tradi'Fauxlies
16 Décembre	- Goûter des Aînés	La Municipalité
17 Décembre	- Marché de Noël	APE de l'école de Faux
20 Décembre	- Arbre de Noël des enfants	La Municipalité
26 Janvier	- Nuit de la lecture	Bibliothèque de Faux

**Les dates ci-dessus sont programmées sous toute réserve de modification en vigueur à la date des manifestations.**

# REMERCIEMENTS-LES !

Création et Loisirs avait proposé samedi 25 novembre, une marche dans le cadre du téléthon.

Quelques courageux, membres de l'association essentiellement, sont venus faire ces 7km avec un soleil froid très agréable.

Nous les remercions infiniment. On peut dire que l'organisation de cet après-midi peut expliquer en partie la trop faible participation. Nous sommes joyeux et avons l'accueil chaleureux, mais nous ne sommes de bien piètres communicants.

Ce qui est encourageant, c'est pouvoir affirmer que nous ne pouvons que faire mieux. Alors, nous vous attendons pour une prochaine fois.



## ZUMBA PARTY pour le Téléthon

Création et Loisirs, est une association persévérante. Un demi-échec est presque une victoire.

Donc, nous remettons le couvert sans perdre de temps, et vous convions à la zumba party que nous organisons ce dimanche 3 décembre, à la salle des fêtes à Faux, à 15h.

L'inscription se fait une demi-heure avant.

Venez, venez mais vraiment venez ... Que vous dansiez habituellement ou pas, .... Accompagnés d'enfants, d'adolescents, du grand-père ou de la grand-mère. Une heure de plaisir, sans se prendre la tête, juste pour se donner l'impression que la salle est vraiment trop petite, et que cet après-midi est pour vous.

« Zumber », c'est bien mais être nombreux à le faire c'est encore mieux. Dimanche ce n'est pas réservé aux seuls membres inscrits de l'association mais vraiment à tous. Alors, osez nous rejoindre !

Les « immobiles » que le téléthon soutient, vous en serez reconnaissants.





# Zumba-PARTY

**SALLE DES FETES DE FAUX**

**03 DECEMBRE 2023**

Rassemblement à 14h30

Démarrage à 15 h

**PARTICIPATION DE 5 €**

**Gouter offert : gâteaux et chocolat chaud**

**OUVERT A TOUS**

**Débutant et confirmé**

**SALLE DES FETES  
FAUX EN PERIGORD 24**

# **BAL TRAD**

**À 15H00**

**AVEC LE GROUPE**

# **TRADIVIRUS**



**DIMANCHE  
10  
DECEMBRE 2023**

**STAGE À 14H00  
ANIMÉ PAR CHANTAL**

**VENEZ DANSER BOURRÉES, SCOTTISHES, CERCLES, RONDEAUX,  
VALSES, POLKAS, MAZURKAS, DANSES DE BRETAGNE,  
DES FLANDRES ET D'AILLEURS...**

**DOMINIQUE À LA CONTREBASSE  
MARY AU VIOLON  
VIVIANE À LA FLUTE  
JEAN AUX ACCORDEONS**

**CONTACT : 0678584710**

**ENTRÉE AU CHAPEAU**



# MARCHE DE NOËL

LE 17 DECEMBRE 2023

14H - 18H

---

SALLE DES FETES  
DE FAUX

---

STAND DE MAQUILLAGE  
PRÉSENCE DU PERE NOEL 16H  
CHORALE DES ENFANTS 17H

## EXPOSANTS

4,50 la table ou 8€ les deux tables

Réservation au près d'Angéline

06 86 65 61 95



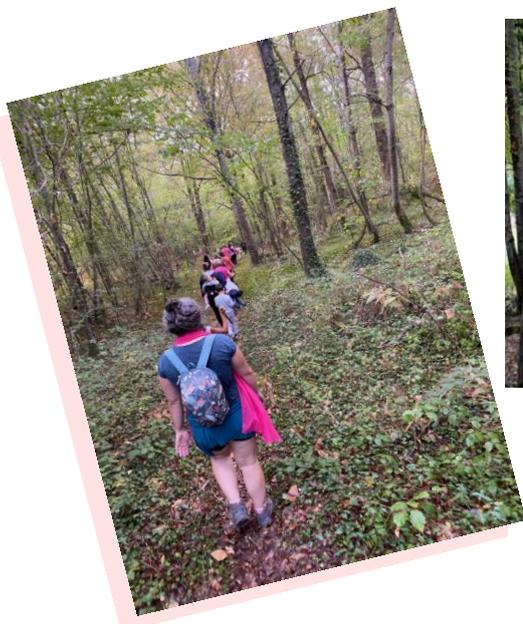
***Par l'Association des Parents d'Élèves de l'école de FAUX.***

### OCTOBRE ROSE : Une Réussite Solidaire

En partenariat avec les associations, la commune a organisé sa première Marche solidaire pour Octobre Rose.

Marcheurs de tous âges (une cinquantaine de personnes), se sont réunis pour une bonne cause. Une belle balade sur quelques sentiers de la commune a été appréciée. Un petit rafraîchissement a récompensé les efforts.

*On vous espère encore plus nombreux l'année prochaine.*



### 11 novembre

Comme indiqué dans l'édito, une assistance nombreuse a honoré nos morts lors de la cérémonie du 11 novembre.

A cette occasion, nous avons eu l'honneur d'accueillir Mr EVANS John, résidant sur la commune, entré dans la royale air force il y a 64 ans, fier encore d'être présent cette année.



# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

## ESPACE FRANCE SERVICES

La Communauté de Communes est labellisée Maison France Services. Une permanence est tenue à la Maison de services à Issigeac.

[franceservices.eymet@gmail.com](mailto:franceservices.eymet@gmail.com)

Santé, famille, retraite, logement, impôts... chez France services, nos agents vous accueillent à moins de 30 minutes de chez vous et sont heureux de vous aider dans vos démarches du quotidien.

**Trouvez la France services la plus proche de chez vous sur [france-services.gouv.fr](http://france-services.gouv.fr)**



- **EYMET - Pôle des services publics** : 23 avenue de la Bastide - 24500 EYMET

Tel : 05 54 22 00 06

Horaires : du lundi au vendredi 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.

-- **ISSIGEAC - Maison des services** : 7 chemins des écoliers - 24560 ISSIGEAC

Tel : 05 35 02 00 12

Une permanence est assurée à Issigeac le lundi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00.



**Dordogne PÉRIGORD**  
LE DÉPARTEMENT [dordogne.fr](http://dordogne.fr)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
**PORTES Sud PÉRIGORD**

France services

Point Info Jeunesse

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

### UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE

COMMENT PRENDRE EN MAIN DOCTOLIB

- 1 Atelier le mercredi 13 décembre 2023  
De 14h00 à 16h15 | Le mercredi après-midi
- Point Info Jeunesse - CIAS Espace France Services  
23 avenue de la Bastide, 24500 EYMET

**GRATUIT**  
Atelier sur inscription  
10 personnes maximum

**Prenez rendez-vous !**

☎ 05 53 22 57 94  
✉ [pj.eymet@hotmail.fr](mailto:pj.eymet@hotmail.fr)

### Horaires des déchèteries les plus proches du Bergeracois

Périodes d'ouverture	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
<b>BERGERAC</b> R. Denis Papin 05.53.57.70.66	HIVER : 01/09 au 30/06 8h30 – 12h30 13h30 - 18h00	8h30 – 12h30 13h30 - 18h00				
<b>ISSIGEAC</b> La Grangette Rte de Villeréal 05.53.73.34.46	HIVER : 01/09 au 30/06 14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	FERME	14h00 - 17h45	9h00 -12h00 14h – 17h45

Votre « carte usager » (badge) est nécessaire pour accéder aux déchèteries du SMD3. Le badge doit être présenté pour permettre l'ouverture de la barrière.

FERMÉE les jours fériés

## PERMANENCES SOLIHA

Les permanences avec l'organisme SOLIHA sont sur rendez-vous :

- A EYMET, le 4<sup>ème</sup> jeudi de chaque mois – 23 avenue de la bastide (CCPSP) ;
- A ISSIGEAC, le 2<sup>nd</sup> jeudi de chaque mois – 7 chemin des écoliers (CCPSP).

Pour toute nouvelle demande d'aide concernant l'adaptation et l'amélioration énergétique du logement, contactez directement les services de SOLIHA au 05.53.06.81.20



## SPANC

Pour tout projet de création ou de réhabilitation d'un système d'assainissement non collectif, le service du SPANC de la Communauté de communes doit être consulté.

Les contrôles dans le cadre d'une vente sont également effectués par ce service.

Le technicien du SPANC, Manuel MIGNIEZ est à votre service pour tout renseignement par téléphone au 07.87.11.97.49 ou par mail à l'adresse suivante [ccpsp24.spanc@orange.fr](mailto:ccpsp24.spanc@orange.fr)



## PERMANENCES DES ORGANISMES

### ASSISTANTE SOCIALE

Mme Stéphanie DARCCQ (de la Direction Départementale de la Solidarité et de la Prévention) tient une permanence.

Siège : CMS de SIGOULES - 05.53.02.06.13

Présences :

- Maison de services d'Issigeac le mardi de 9h30 à 12h00.
- Mairie de FAUX le jeudi de 9h30 à 11h45

### M.S.A.

sur rendez-vous par téléphone au 08.11.65.65.66

31, place Gambetta BERGERAC

Assistante sociale MSA : Sandrine MARCET

### C.I.A.S d'EYMET-ISSIGEAC

(Portage de repas, aides aux dossiers, APA, ASH, MDPH, retraite, gestion de la RPA, aides administratives) 05.53.22.57.44

Une seule adresse : 23 Avenue de la Bastide 24500 EYMET.

Permanence avec Nathalie PHELLIPEAU dans les locaux de la Communauté de Communes d'Issigeac, 7 Chemin des écoliers, le lundi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

S.S.I.A.D – A.M.A.D. Sud-Bergeracois (Maintien à domicile, soins à domicile...)

Une seule adresse : 26 Route de Lescoussou 24500 EYMET

Permanence à EYMET : du lundi au vendredi de 8h à 18h, samedi matin de 8h à 12h. ISSIGEAC : vendredi de 9h à 15h et sur rendez-vous.

05.53.74.26.25

### CAISSE PRIMAIRE d'ASSURANCE MALADIE

Lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h00 à 16h00  
2, Boulevard du 8 Mai à BERGERAC.

De 8h00 à 18h00 - 05.53.35.60.00 / 3646

ANAH : Conseil Départemental de la Dordogne-Service de l'habitat :

Tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

[Anah.cd24@dordogne.fr](mailto:Anah.cd24@dordogne.fr) - 05.53.45.45.80

### SERVICE DEPARTEMENTAL DES IMPOTS FONCIERS (SDIF)

(taxe foncière, plan cadastrale, imprimé H1, relevé de propriété)

Accueil uniquement sur rendez-vous

Prise de rdv :

- par tel le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 15h45 au 05.53.63.67.92
- par mail [sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sdif.dordogne@dgfip.finances.gouv.fr)
- Ou sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) (espace particulier / rubrique contact)

### CARSAT

Sur RDV de 8h à 12h et de 13h à 17h

Sans RDV de 8h à 12h (*informations générales, remise de pièces, signaler un changement d'adresse ou de coordonnées bancaires*)

2 Boulevard du 8 mai 1945 à BERGERAC

3960 ou 09.71.10.39.60

N° unique pour l'Aquitaine : 05.47.56.92.19

### Le CICAS (Retraite complémentaire des salariés)

sur rendez-vous, tous les lundis de 9h30 à 12h et de 13h30 à 16h, Centre Jules Ferry, Salle 1 – Place Jules Ferry à BERGERAC.

0 820 200 189 du lundi au vendredi de 9 h à 18 h

### LA MAISON de la JUSTICE et du DROIT

Information juridique gratuite auprès de professionnels du droit ou associations, Aide au logement, information des femmes et de la famille, fédération des consommateurs, protection judiciaire de la jeunesse, aide aux victimes, conciliateur, médiation familiale.

Du lundi au jeudi de 9 h 00 à 12 h et de 13h30 h à 16h30, - 16 rue du petit Sol à BERGERAC.

05.53.73.24.77

### CONCILIEUR de JUSTICE

Permanences de J.-M. TRICHET :

- à la mairie d'Issigeac le 14 décembre de 10h à 12h  
le 18 janvier 2024 de 10h à 12h
- à la mairie d'Eymet le 14 décembre de 14h à 17h  
le 18 janvier 2024 de 14h à 17h

Prendre RDV auprès du secrétariat

Au 05.53.58.70.32

### C.E.D.I.F.F.

(Centre d'Ecoute de Documentation et d'Information des Femmes et de la Famille)

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 17h – 21

Boulevard Jean Moulin à BERGERAC.

☎ 05.53.63.32.30.



PAHARMACIE DE GARDE



Application Le Pharmacien

Site :  
[www.3237.fr](http://www.3237.fr)

# Liste des commerçants, artisans et professions libérales

## ARTISANS

**CHATELET Nicolas NC Multi-services** –  
538 Route de Beaumont – 06.46.16.33.79 – [nchatelet@me.com](mailto:nchatelet@me.com)

**DUBUC Bernard** (Nettoyage des systèmes d'extraction des cuisines professionnelles, expertises insectes et amiante) –  
05.53.24.54.71

**GORSE Roland** (Fermetures alu, PVC, stores, serrurerie) –  
227 Route des Galis – 06.45.65.57.56 – [rg24@live.fr](mailto:rg24@live.fr)

**LARDEYROL Jean-Jacques** (Maçonnerie, Couverture) –  
134 Route de La Robertie – 05.53.24.32.58

**LEYMA Jérémy** (Maçonnerie, gros œuvre) –  
167 rue Paul Abadie – 06 26 48 73 56

**MALONE Clark** (Plombier, chauffagiste) –  
La Micalie – 06 88 89 30 61

**MARSAL Éric** (Peinture, Vitrierie) –  
1577 Route de Lajasse – 05.53.63.21.10

**MAZEAU Franck** (Parcs et Jardins) –  
135 Route Les Grèzes- 06.22.14.32.34

**PIGEARD René** (Multi-Services) - Petits travaux de jardinage -  
200 Route des Galis - 06.18.69.15.14

**SAINT AMAND Yves** (Rénovation et création de Salle de bains –  
Carrelage –Plomberie-Sanitaire-Chauffage) –  
120 Route de Beaumont - 05.53.57.06.01 – 06.84.98.47.37

**SOUKUP Frédéric** (Peinture, décoration) –  
449 Route de Bergerac – 05.53.22.04.53 ou 06.79.23.83.46

**VERGNOLLE David** (Mécanique Automobile et Motoculture) –  
17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

## COMMERÇANTS

**AGUESSE S.A.R.L BABETTE et PHILIPPE**  
(Centre Equestre, Poney-Club, Camping) -  
Adresse physique : 642 Route de Lanquais – Adresse postale :  
794 Route de Lanquais - 05.53.24.32.57

**ALEXIS Franky SEXY SUSHI STREET FOOD** –  
67 Chemin Thalamy – 07.54.36.49.89

**BOILLIN Gérard et Françoise** (Chambres d'Hôtes, Meublé) –  
242 Chemin de la Genèbre – 05.53.24.30.21

**BRETOU Daniel** (Gîte rural) –  
17 Chemin Buffellard - 05.53.61.24.45

**CHARNAILS – Charlotte CAZAUBON** (prothésiste ongulaire) –  
A domicile ou sur place – 229 route de Bergerac –  
06 68 18 18 67 – [charnail1984@gmail.com](mailto:charnail1984@gmail.com)

**CHEZ TACO** – Restauration rapide (Sur place ou à emporter) –  
Rue Paul abadie – 06.71.38.26.36

**CISEAUX DE FAUX Caroline LAFON** Salon de coiffure –  
56 Rue Paul Abadie – 05.53.27.24.54

**DE BOUTRAY François et Josefa** - Château Le Tour –  
146 Route de Labarde - 05.53.57.76.82 [www.chateaufort.fr](http://www.chateaufort.fr)

**DEGUILHEM Kevin – LDLOC24** (location chambres froides) –  
06.37.90.98.27 – [ldloc24@gmail.com](mailto:ldloc24@gmail.com)

**DURAND Gilles** (Meublé de Tourisme) –  
1114 Route de Labarde - 01.47.47.09.17 ou 06.03.01.02.03  
[gilles.durand.aumont@gmail.com](mailto:gilles.durand.aumont@gmail.com) [www.qitedelabarde.com](http://www.qitedelabarde.com)

**GEOFFRE Distribution Ets** (Vente pièces détachées automobile  
et agricole, équipements divers) –  
47 Chemin de La Cabane – 05.53.61.84.01 et 06.07.45.31.64

**KALT Thérèse** (Meublé de Tourisme) –  
Les Grèzes – 07.77.32.21.96

**KIRTZ Stéphane « Le Hom'Burger »** (commerce ambulant –  
restauration rapide) –  
392 Route de Bergerac - 07.70.70.37.15

**LABONNE VERGNAS Marie-Hélène** (Productrice de volailles et  
bovins, vente à la Ferme) –  
1395 Route de Verdon - 06.77.04.19.91

**LAFOSSÉ Alex** (Mandataire véhicules)  
264 Route Les Grèzes - 06.17.68.52.13

**LEBORGNE Anna-Chiara** (Meublé de Tourisme)  
« Les Bénéchies » - 06.87.85.51.97

**PETIT Meggane « Meg Institut »** Esthétique à domicile –  
886 Route de Beaumont – 06.37.44.90.61

**VERGNOLLE David** (Vente de véhicules, Motoculteurs) –  
17 Rue Albert Guillaume – 05.53.24.32.45

**VIVAL** - Alimentation – Bar-Tabac – Presse régionale -  
Christophe MARGUIER –  
159 Rue Albert Guillaume - 05.24.10.69.71

## ASSISTANTE MATERNELLE

**MAHIEU Brigitte** –  
52 Rue Neuve – 06.24.40.10.55 – 05.47.77.26.70

## CABINET INFIRMIER - Permanence tous les matins hors dimanche (uniquement sur RDV)

Françoise CHARRIER – Delphine POLET – Gwenaëlle ARNAL —  
Julie DOITTEAU-POZZER – Géraldine DEPEYROU-VEYRET  
23 rue de la Poste – 06.88.20.28.57

## KINÉSITHÉRAPEUTE – Séances de méditation – Cours de Gymnastique adaptée

**Annie AMMETER** –  
894 Route d'Issigeac – 06.07.63.18.95

## BIEN-ÊTRE

**NATUROPATHE - ÉNERGÉTICIENNE :**  
Amélie RUSCON - 06.76.04.60.74

**COACH DE VIE - AIDE MÉDICO PSYCHO :**  
Guylaine DARIN - 06.81.41.60.62

**GÉOBIOLOGUE – LITHOTHÉRAPEUTE - MINÉRAUX :**  
Raymond AMMETER – 06.72.84.20.77

**CRÉATRICE DE BIJOUX EN PIERRES NATURELLES ET PRATICIENNE  
EN ÉNERGÉTIQUE :**

Elsa RISCHMANN – 06.61.35.43.65

# Memento des numéros utiles



<b>GENDARMERIE D'ISSIGEAC</b> Permanence : Lundi – Mardi – Mercredi De 8h30 – 12h00	05.53.73.52.80
<b>MAIRIE de FAUX</b> <a href="mailto:faux24.mairie@wanadoo.fr">faux24.mairie@wanadoo.fr</a>	05.53.24.32.40 09.77.44.58.96
<b>AGENCE POSTALE DE FAUX</b>	05.53.24.32.40
<b>BIBLIOTHÈQUE DE FAUX</b> <a href="mailto:bibliothequefaux24@gmail.com">bibliothequefaux24@gmail.com</a>	05.53.22.91.55
<b>LA POSTE à ISSIGEAC</b>	3631
<b>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PORTES SUD PÉRIGORD</b>	
Accueil	05.53.22.57.94
ÉCOLE d'ISSIGEAC	05.53.58.70.71
ÉCOLE de FAUX	05.53.24.32.17
SPANC (Assainissement Non Collectif)	07.87.11.97.49
<b>AMAD Sud-Bergeracois - SSIAD (Association Maintien A Domicile) – EYMET –</b> <a href="mailto:amad.sb@orange.fr">amad.sb@orange.fr</a>	05.53.74.26.25
<b>CIAS (centre intercommunal d'action sociale) – EYMET (standard, demander le CIAS)</b>	05.53.22.57.94
<b>OFFICE du TOURISME</b>	
- d'ISSIGEAC	05.53.58.79.62
- d'EYMET	05.53.23.74.95
<b>DÉCHETERIE d'ISSIGEAC</b>	05.53.73.34.46
<b>AMBULANCES d'ISSIGEAC</b>	05.53.58.73.83
<b>TAXIS RAYMOND – Issigeac et Faux</b>	05.53.61.76.74 06.74.84.39.39
<b>HÔPITAL - BERGERAC</b>	05.53.63.88.88
<b>PHARMACIE ISSIGEAC</b>	05.53.58.60.64
<b>PHARMACIE DE GARDE (RÉSOGARDES)</b>	3237 ou 3237.fr
<b>CABINET MÉDICO – DENTAIRE (ISSIGEAC)</b>	
Dr LAGORCE (généraliste)	05.53.58.71.33
Dr FERRER (généraliste)	05.53.58.27.86
Dr BENOIST (dentiste)	05.53.63.00.27
<b>INFIRMIÈRES à FAUX</b>	
Mmes F. CHARRIER, D. POLET, G. ARNAL, G. DEPEYROU-VEYRET et J. DOITTEAU-POZZER	06.88.20.28.57

<b>INFIRMIER(ES)</b>	
- C. AGBODJAN et K. BARREAU (ISSIGEAC)	05.53.74.85.58 06.84.36.12.83
- N. DECLE, L. MOUTOU, S. DUBOIS (BOUNIAGUES)	06.64.89.85.44
- L. BLOT (BOUNIAGUES)	06.10.71.00.34
<b>KINÉSITHÉRAPEUTES</b>	
A. AMMETER (FAUX)	06.07.63.18.95
S. GLORIEUX et Ch. LE MORVAN (ISSIGEAC)	05.53.24.12.37
A. et C. COZMA (BOUNIAGUES)	06.19.50.55.10 05.24.10.56.20
<b>OSTÉOPATHES</b>	
Mme. DHELIAS	06.72.65.41.21
Mr CHAPUIS (ISSIGEAC)	06.62.95.65.26
Mme CHATEAURAYNAUD (ISSIGEAC)	
<b>PÉDICURE PODOLOGUE</b>	
C. ROUBY et N. EL WAHIDI (ISSIGEAC)	06.61.69.36.06
F. CORREIA	06.37.42.17.99
<b>LUXOPUNCTURE</b>	
M. ADELAÏDE (BOUNIAGUES)	05.53.88.85.83
<b>PSYCHOPRATICIENNE</b>	06.88.55.78.93
TOURRES P. (BOISSE)	
<b>VÉTÉRINAIRE MONSAGUEL</b>	05.53.74.21.68
<b>Dr LIENASSON Diane uniquement sur rdv</b> <b>lundi mardi jeudi vendredi 9h – 12h 14h-18h – mercredi 9h à 12h – samedi 10h à 12h</b>	
<b>S-PREFECTURE BERGERAC</b>	05.47.24.16.16
<b>CENTRE IMPÔTS BERGERAC</b>	05.53.63.67.20
<b>E.D.F Dépannage</b>	09.72.67.50.24
<b>SAUR Accueil client et branchements</b>	05.81.31.85.03
<b>SAUR dépannage 7j/7j</b>	05.81.91.35.05
<b>SECOURS CATHOLIQUE</b>	05.53.57.73.72
<b>SMD3 (collecte des ordures ménagères)</b>	09.71.00.84.24
<b>DAC CROIX ROUGE - BERGERAC</b>	05.53.61.08.46
<b>AÉROPORT Bergerac Dordogne Périgord</b> <a href="http://www.bergerac.aeroport.fr">www.bergerac.aeroport.fr</a>	05.53.22.25.25

## Les Messes

**Messes le dimanche matin**  
**9h30 à Issigeac et à 11h15 à Eymet**

<b>Paroisse St-Martin des Vignes (Abbé Fabre)</b> <a href="https://eymet-paroisse.jimdo.com">https://eymet-paroisse.jimdo.com</a>	05.53.23.82.10
--	----------------